

**Symposium 2008 - Rouyn-Noranda
ENVIRONNEMENT ET MINES**

6211-08-013

**Compte rendu de la plénière
Mines et développement durable. Est-ce possible? Comment?****PARTICIPANTS :**

Michel Aubertin	Chaire industrielle CRSNG Polytechnique-UQAT en environnement et gestion des rejets miniers
Jean-Sébastien David	Corporation minière Osisko
André Delisle	Transfert Environnement (animateur)
Simon Laquerre	Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
Ugo Lapointe	Forum de l'Institut des sciences de l'environnement (UQÀM), Coalition pour que le Québec ait meilleure mine
Jean-François Ouellette	Services technique Géonordic, pour les Mines Virginia
Joël Pagé	Xstrata Nickel – Mine Raglan
Christian Simard	Nature Québec

MOT DE BIENVENUE ET PRESENTATIONS

M. Denis Bois, président du comité organisateur, procède à l'ouverture de cette plénière. Il souhaite la bienvenue aux participants qui vont débattre. Il présente M. André Delisle, qui va animer cet échange. Il souligne l'expérience de l'animateur dans le domaine de l'évaluation des impacts sociaux et de la consultation des communautés, entre autres à titre d'ex-vice-président du BAPE.

Il est convenu que les panelistes, à tour de rôle, présenteront leur opinion et point de vue sur la question: *Mines et développement durable. Est-ce possible? Comment ?* Ces présentations seront suivies d'échanges et de questions du public. Le tout se terminera par un court commentaire de chacun des panelistes.

D'entrée de jeu, M. Delisle mentionne que « développement durable et environnement sont des thèmes à la mode ». Il souligne que le développement durable doit se concrétiser sur les dimensions économiques, environnementales et sociales. Il tire de sa revue de presse que, du point de vue économique, les titres sont encourageants et que, du côté environnemental, on assiste à un virage responsable. Il considère que les aspects sociaux sont peut-être plus controversés. Il rappelle les titres qui évoquent le projet Osisko, où l'on met en balance le déménagement de tout un quartier pour des emplois, ainsi que ceux qui parlent de poursuites abusives de la part de l'industrie. Il rappelle aussi tout le débat sur le dossier de l'amiante.

M. Delisle souligne que le symposium a permis de faire connaître des recherches et des pratiques prometteuses. On a pu, entre autres, y constater un intérêt pour des ententes avec les communautés. L'industrie minière se responsabilise, et elle est prête à relever le défi de l'environnement.

OPINION ET POINT DE VUE DES PANELISTES

Michel Aubertin

M. Aubertin souligne que M. Serge Vézina, un pionnier dans le domaine, qui a d'ailleurs reçu le Prix Carrière lors du banquet de la veille, a rappelé les efforts consentis par l'industrie minière et les progrès réalisés, afin de respecter les préceptes du développement durable, de même que le chemin qu'il reste à parcourir. Il précise qu'à cet égard, « nous avons encore quelques défis technologiques et opérationnels à relever pour que notre industrie puisse arriver à relever l'ensemble des objectifs d'un développement minier durable. Plusieurs des obstacles à surmonter sont de nature universelle, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas propres au Québec, ni au Canada, mais qu'ils sont propres à l'industrie minière ». Cette dernière a, selon M. Aubertin, adopté la mondialisation bien avant plusieurs autres secteurs industriels et commerciaux. Il mentionne deux exemples qui illustrent la nature et l'ampleur des défis auxquels l'industrie fait face.

Tout d'abord, il cite le défi que pose la quantité de rejets solides et liquides produits, qu'il illustre de quelques chiffres : « aux États-Unis, ce sont 2 milliards de tonnes de rejets solides qui sont produits annuellement, dans une industrie minière qui n'est pas la plus grande au monde, alors qu'à l'échelle internationale, c'est plus de 20 milliards de rejets solides qui sont produits annuellement ». Bien qu'il concède que le Canada ait une problématique de moindre ampleur, il signale que c'est semblable à ce que l'on retrouve aux États-Unis, surtout à cause de l'Alberta, qui produit annuellement 200 millions de tonnes de rejets solides avec les sables bitumineux. « C'est 2 fois plus que l'ensemble de l'activité minière au Québec. » M. Aubertin est d'avis que l'approfondissement des gisements ainsi que les teneurs plus faibles qu'il y a 20 ans participent à l'augmentation des rejets solides et liquides. À cette époque, pour 10 grammes d'or, on produisait environ 4 tonnes de rejets, alors que, pour la même quantité, on en produit maintenant 3 à 4 fois plus. Il maintient donc que « le défi est de réduire l'ampleur des rejets produits, mais, également, l'empreinte sur le territoire, notamment le territoire occupé par les opérations minières. »

Le second exemple apporté par M. Aubertin se situe au niveau de la consommation d'énergie, un autre domaine, selon lui, où l'industrie doit déployer des efforts. Il est d'avis que « l'industrie minière doit consommer l'énergie sous plusieurs formes », car elle produit une grande quantité de gaz à effet de serre. En effet, « une tonne de minerai d'or génère en moyenne autour de 20 k équivalent de CO₂. L'industrie minière est d'ailleurs reconnue comme produisant annuellement environ 20 % des gaz à effet de serre. » Il s'agit là, selon M. Aubertin, « d'une bonne raison pour continuer les efforts, afin de réduire la consommation d'énergie ».

À la question souvent posée à savoir si l'industrie minière est vraiment un secteur où peuvent s'appliquer les préceptes de développement durable, M. Aubertin répond que « la question ne se pose pas » pour lui : « ce doit être une prémisses à nos actions. Je vois l'objectif du respect de l'environnement, et plus globalement du développement minier durable, comme étant incontournable et, aussi, comme étant un important moteur pour l'innovation. Nos collègues anglophones disent : « Sustainability leads to innovation ». Je pense que cette expression s'applique particulièrement bien dans l'industrie minière. »

Jean-Sébastien David

M. David explique qu'un certain nombre de conditions de succès doivent être en place pour intégrer le développement durable à un projet minier. Selon lui, « peu importe le secteur d'activité, l'adoption de l'approche de développement durable commence par l'engagement ferme et clair de la haute direction d'une l'entreprise. Le secteur minier n'échappe pas à cette règle. Cet engagement doit être assez important pour l'entreprise pour s'intégrer totalement à sa mission et à sa culture. Cette intégration sera facilitée si le développement durable fait partie, *a priori*, des valeurs personnelles de ses dirigeants. »

M. David mentionne que l'ensemble des membres de la haute direction d'Osisko ont participé à des projets d'exploration, de mise en valeur ou d'exploitation de gisements, que ce soit au Québec, en Alaska, en Amérique centrale, en Afrique ou en Amérique du Sud. Même si les endroits cités ne font pas partie de l'Abitibi, il n'en demeure pas moins que les dirigeants ont été exposés, dans leur carrière, à des milieux très différents. « Ils ont appris à être sensibles et à l'écoute de cultures très variées, et ils ont surtout appris que ces cultures différentes avaient au moins un point en commun, soit la nécessité de respecter les valeurs du milieu d'accueil d'un projet industriel d'envergure. Au fil du temps et de leur expérience, ces dirigeants ont développé la conviction suivante : intégrer les principes de développement durable à un projet minier ne peut pas être un simple coup de marketing; il doit être vu comme l'une des conditions essentielles à un projet viable. En effet, l'acceptation des principes de développement durable doit démontrer l'acceptation, par la compagnie, de ses responsabilités, non seulement envers ses actionnaires, mais envers les parties prenantes, incluant les populations et ses employés. »

M. David est d'avis qu'Osisko bénéficie d'un petit avantage. En effet, « il est plus facile d'intégrer les principes de développement durable aux valeurs d'une compagnie naissante, qui commence un projet à partir de rien. » Il rappelle que le développement durable fait partie des valeurs d'Osisko depuis le tout début de son projet. L'entreprise a très rapidement intégré cet engagement à son discours lorsque les dirigeants ont informé les gens de Malartic ainsi que le milieu financier de leur projet. M. David pense donc que la confiance et l'argent investis l'ont été en toute connaissance de cause, et qu'il leur est permis « de présumer qu'ils appuient cette approche ».

M. David rappelle que « le défi du développement durable, c'est de trouver un équilibre entre le développement économique, le développement social et communautaire ainsi que le respect de l'environnement. Il a donc « la conviction qu'aucun projet n'est viable si ces trois aspects ne sont pas pris en considération et gérés dans un souci d'équité. » C'est ce que l'entreprise rappelle constamment aux parties prenantes (les groupes d'intérêts, les groupes de pression) : « aucun développement durable n'est possible, aucun projet ne peut lever si ces groupes ne font que tirer sur un des pôles ». M. David termine par ces mots : « Le développement durable n'est pas quelque chose qu'on ajoute après coup à un projet. Les trois dimensions du développement durable d'un projet minier doivent être prises en compte dès la conception, puis à chaque étape de son développement et sur l'ensemble de son cycle de vie. »

Ugo Lapointe

« Tout d'abord, c'est un défi de présenter trois ou quatre messages clés en si peu de temps », d'autant que la question posée n'est pas facile à répondre, allègue M. Lapointe. Suite aux

discussions qu'il a eues avec des personnes présentes au symposium, il a décidé d'arrêter son choix sur deux messages généraux, suivi d'un message plus spécifique.

Premièrement, il est d'avis que, « pour tenter de répondre à la question de la plénière, il faut absolument prendre du recul et comprendre que les mines, l'exploration, l'industrie minière finalement, est l'une des nombreuses composantes de notre société. Donc, lorsqu'on tente de réfléchir à notre industrie, d'un point de vue de l'environnement et du développement durable, il est essentiel de tenter de comprendre les bénéfices à court et long termes de cette industrie, mais aussi les coûts sociaux-environnementaux, en ce moment et pour les générations futures ». Il croit toutefois qu'aucun portrait global clair de la situation n'existe, au Québec entre autres, sur le constat bénéfices versus coûts, parce que, selon lui, « il est très difficile d'en faire un ».

Dans son second message, M. Lapointe rappelle que « d'un point de vue scientifique, l'état de l'environnement de la planète se dégrade assez rapidement, que la dégradation des écosystèmes à l'échelle de la planète est bel et bien réelle ». Pour s'en convaincre, il recommande quelques lectures : 3 résumés de rapports environnementaux Nations Unies (sur les changements climatiques, sur l'état de l'environnement mondial et sur l'état des écosystèmes mondiaux), le premier rapport de l'histoire du Québec du Commissaire au Développement durable, qui a été publié en décembre 2007). Dans un des rapports des Nations Unies, il est clairement mentionné « qu'il y a des relations et qu'il faut revoir certaines de nos pratiques dans nos sociétés et certaines de nos orientations de développement économique ». M. Lapointe pense qu'il ne faut pas le perdre de vue que tout cela anime beaucoup de nos actions aujourd'hui. « Il est clair, selon lui, que l'industrie minière, comme d'autres industries, participe et contribue à la dégradation de l'environnement, mais c'est sûr qu'il y a des bénéfices aussi ».

Face à ce constat, M. Lapointe est d'avis qu'il est de « la responsabilité de chaque industrie de mettre un maximum d'efforts pour minimiser ses impacts sur l'environnement et contribuer au maximum aux bénéfices des communautés concernées ». M. Lapointe conclut en mentionnant qu'il faut identifier quelle industrie semble mieux performer au plan environnement et social et même identifier spécifiquement les entreprises à l'intérieur de l'industrie.

Simon Laquerre

M. Laquerre débute par cette définition : « Le développement durable, c'est de répondre à ses besoins sans compromettre la capacité de répondre aux besoins des générations futures de répondre aux leurs. » Il est d'avis que, même si les mines font partie des ressources non-renouvelables (l'humain ne vit pas assez longtemps pour voir le renouvellement des ressources minérales), il est quand même possible de concilier environnement et mines, « du point de vue exploitation minière versus dimension environnementale ». Selon lui, « la capacité de support de l'environnement est comme la condition essentielle au développement durable ». Il importe toutefois de prendre quelques précautions, par exemple au niveau de l'eau de surface, de l'eau souterraine et des écosystèmes vivants. Il faut également pousser pour que l'industrie utilise les sites perturbés existants (ex. : disposer des résidus miniers dans les anciens sites abandonnés) pour réduire au maximum l'empreinte écologique.

M. Laquerre est d'avis qu'il est plus difficile de concilier les mines et la dimension sociale du développement durable, en raison du caractère cyclique de cette industrie et de l'épuisement des gisements. Il importe, selon lui, de développer une vision différente de l'industrie, qui devra éviter les trop petits gisements, car ceux-ci s'épuisent très rapidement, tout en apportant une fausse perception de richesse. Son organisme aimerait éviter que des communautés moins industrielles fassent les frais d'une mine qui ne serait en opération que pour 2 ou 3 ans. « Ça donne beaucoup d'espoir à une communauté, et après, quand le mine ferme, c'est la catastrophe. »

M. Laquerre rappelle que le gouvernement du Québec a débloqué un budget de 203 millions de dollars pour réhabiliter des sites miniers abandonnés. Son organisme croit « que ce n'est pas à la population et aux contribuables à payer pour ça ; il s'agit d'erreurs du passé des mines et des minières. » Même s'il admet que les compagnies « minières d'aujourd'hui n'ont pas nécessairement rapport avec ces minières », il n'en reste pas moins qu'il s'agit du domaine minier, et que ça devrait être lui qui, par un fonds privé, réhabilite ces sites.

M. Laquerre termine son allocation avec le sujet du *free mining*. Selon lui, il faut revoir la présence des mines sur le territoire. Il ne faudrait pas que l'industrie minière ait préséance sur tous les autres utilisateurs. Il faut valoriser la gestion intégrée des ressources. M. Laquerre considère ses propos comme étant constructifs et comme une base de travail.

Jean-François Ouellette

M. Ouellette est d'avis que l'exploration minière est une composante essentielle du concept de développement durable. Afin d'illustrer ses propos, il fait référence à la déclaration de Rio, où le principe numéro 1 dit que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et qu'ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Le principe numéro 3, quant à lui, mentionne que le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. Selon M. Ouellette, au chapitre du développement, la déclaration de Rio est claire : « Nous devons permettre à nos semblables et à nos descendants d'avoir une qualité de vie au moins aussi bonne que la nôtre. »

M. Ouellette poursuit avec quelques statistiques. La production minière au Canada, c'est 17 % des exportations et près de 10 % des emplois. Cette industrie a une importance capitale dans l'économie du pays, et encore plus pour des régions comme l'Abitibi et le Nord-du-Québec. Suite au développement planétaire, les besoins en substances minérales ne font que croître. Peu de gens réalisent que toute leur vie quotidienne dépend des minéraux et métaux : auto, vélo, ordinateur, édifices, électricité, couteau, fourchette, etc. Même les technologies alternatives demandent plus de métaux : une auto hybride demande 15 kg de plus de cuivre et 25 kg de plus de nickel. Historiquement, le Canada a utilisé moins de 3 centièmes de 1 % de son territoire pour la production de métaux, de minéraux et de produits des minéraux. Il est évident que la production minérale fait partie intégrante du développement humain, tel qu'entendu dans le développement durable.

Parlons maintenant d'exploration : où se situe-t-elle ? La récupération des métaux ne peut nous fournir qu'une part relativement modeste des besoins de la société moderne. Il faut donc

introduire de nouvelles sources de métaux. Qui dit production, dit nécessairement épuisement éventuel des gisements connus. L'exploration minière a donc le rôle d'assumer le renouvellement de ces métaux et de ces minéraux. Par conséquent, elle est donc essentielle pour assurer le développement durable des ressources minérales. L'exploration minérale consiste à découvrir de nouveaux gisements, ce qui n'est pas facile, car les gisements se trouvent là où la nature les a placés, et ils ne sont, évidemment, pas déplaçables. Par conséquent, l'exploration minière a besoin d'accéder au maximum de territoire, afin de répondre à sa vocation de renouvellement des ressources. Les récentes découvertes des gisements d'or d'Éléonore et de diamants de Renard au Québec démontrent qu'on ne peut présumer de la valeur d'un terrain non exploré. Le gisement d'Éléonore contient au moins 5 milliards de dollars d'or et celui de Renard, au moins plusieurs milliards de dollars de diamants. Dans les deux cas, les terrains n'avaient jamais été jalonnés auparavant ; c'était des secteurs inconnus.

Au Québec, 12 % du territoire est déjà soustrait à l'exploration minière et une autre tranche de plus de 5 % du territoire permet le jalonnement, mais sous conditions. Il est probable que ces territoires exclus à l'exploration minière contiennent un certain nombre de gisements qui auraient pu être développés par nos descendants, mais il est difficile de revenir en arrière, et l'on doit regarder vers l'avenir. Au chapitre de l'environnement, la communauté scientifique de l'exploration minérale a pleinement supporté le processus de création des aires protégées permettant de protéger la biodiversité. Il est logique de préserver des portions de territoire pour laisser un héritage à nos descendants, des exemples de nature vierge. De même, sur l'ensemble du territoire, il est essentiel de protéger les espèces animales et végétales. Toujours au niveau de l'environnement, les progrès importants accomplis depuis 20 ans par l'industrie minière et les différents ministères ont permis la naissance d'une réglementation moderne et actuelle. Cela démontre le sérieux de l'engagement de l'industrie dans la voie du développement durable. Parmi les exemples récents, on peut noter le projet d'excellence environnementale E3, qui consiste en un guide de l'exploration pour la gestion de l'environnement, et le Fonds Restor-Action Nunavik, qui a été créé par l'industrie de l'exploration dans le but de contribuer, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les différentes communautés Inuits, à la restauration des sites miniers d'exploration abandonnés dans le Nord-du-Québec au cours du siècle dernier.

M. Ouellet conclut sur ces affirmations : « L'exploration minière et le développement durable sont indissociables, l'exploration minière permettant le renouvellement des ressources qui garantissent aux humains un développement et une qualité de vie acceptable. Cela doit cependant se faire de façon responsable et dans le respect de l'environnement. Par définition, le développement durable exige que nous laissions aux générations futures la capacité de se développer. Dans ce but, il est de notre devoir de protéger le patrimoine minéral pour nos descendants. L'accès aux ressources minérales par la collectivité est donc essentiel au développement durable. »

Joël Pagé

« Il peut paraître paradoxal d'accoler le concept de développement durable à celui d'une industrie dont le mandant est d'exploiter une ressource dite non-renouvelable, et qui, de ce fait, aura un début et forcément une fin. » Selon M. Pagé, ce contraste qui, en apparence, fait germer une contradiction dans l'esprit du grand public, positionne, à plus fortes raisons, la notion stratégique de développement durable au sein de notre industrie. En effet, l'industrie a un mandat à la fois

économique, environnemental et sociétair, de gérer une ressource finie en quantités accordées par le ministère public. Les minières ont donc une obligation de plus en plus éthique pour tirer le meilleur parti pour satisfaire non seulement la demande mondiale, mais également les intérêts des diverses parties tels les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs, les populations avoisinantes, les peuples autochtones de même que les divers ministères publics, le tout en permettant d'obtenir la meilleure valeur socioéconomique de cette ressource finie tant quantitativement, qualitativement que temporairement.

Ceci étant dit, au-delà des nombreuses lois et règlements qui régissent l'industrie minière actuellement, il devient de plus en plus évident, à la lecture des nombreuses attentes du public, qui fusent de toutes parts, que la société a des attentes grandissantes à l'égard de l'industrie minière. C'est un fait de société et, pour s'en convaincre, on a qu'à taper « Mines et société » sur le web, pour se voir offrir 1 130 000 liens aujourd'hui même. Il s'agit donc là d'un enjeu vraiment universel. Bref, la portée planétaire de cet enjeu ne laisse aucun doute. « Nul doute que l'industrie est l'une des plus vieilles de l'humanité, après l'agriculture sans doute; qu'on pense à l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer, qu'on a tous nommés avec des métaux. »

Selon M. Pagé, cette industrie, jugée traditionnelle par ses modes de gestions, évolue, aujourd'hui, à la vitesse grand V, en intégrant le développement durable dans sa gestion stratégique. On assiste actuellement à une course : la course des fusions, de l'excellence; la course du citoyen corporatif digne de ce nom, évidemment; la course aussi de l'employeur de choix, car, quelle autre valeur sinon celle du développement durable peut être connue, comprise et évaluée par l'individu? Donc, une bonne gestion environnementale, une bonne gestion en santé sécurité, une bonne gestion avec les communautés, une bonne gestion aussi de la mine, qui assure qu'une longévité à l'abri des cycles du marché est de mise. Ce sont là toutes des facettes du développement durable que les individus et les sociétés mettent désormais sous la loupe lorsqu'ils font l'appréciation d'une situation.

M. Pagé mentionne que chez Xstrata, les normes internationalement reconnues (ex. : ISO, SHALL ou CNM) ont été utilisées pour bâtir un cadre de gestion de développement durable solide, crédible et « auditable ». L'entreprise ajoute, au surplus, de multiples processus de gestion dirigés, encore inconnus dans l'industrie d'aujourd'hui, tels que la gestion de la biodiversité et l'analyse de cycle de vie ainsi que l'intégrité opérationnelle. Ce sont autant de processus qui propulsent résolument l'industrie minière dans le 3^e millénaire, où le contrôle de la qualité et de la fiabilité est au cœur des valeurs des entreprises de pointe, auxquelles la grande industrie minière aspire désormais.

M. Pagé est d'avis que la conciliation du développement durable et de l'industrie minière est irréversible pour deux principales raisons : 1) la ressource est non-renouvelable et la dilapidation d'une telle ressource sera de plus en plus difficile à justifier; la rareté grandissante des gisements miniers n'ira qu'en croissant. C'est un fait scientifique dont on ne peut nier l'existence; 2) l'industrie minière s'inscrit désormais dans la mouvance sociétair pour intégrer les principes de développement durable dans sa gestion stratégique; c'est le prix à investir pour jouer dans la cour des grands, dans l'industrie du bon citoyen corporatif.

Christian Simard

M. Simard débute par cette phrase : « Le talent sans technique n'est qu'une sale manie ».

Selon lui, il est extrêmement important de contrôler les résidus, de connaître le substrat sur lequel on travaille et de limiter les dégâts; ce travail en est un de moine et de formules créatrices. Il concède que l'industrie a fait des choses qui sont extraordinaires, mais qu'il aimerait situer le tout dans un contexte macro-économique. M. Simard insiste sur le fait que la technique est importante, mais qu'il faut aussi que cette technique soit appliquée à une vision, à des objectifs et à des choix de société. Donc, pour qu'elle puisse pleinement se réaliser, pour utiliser les meilleures technologies, il faut que les conditions s'y prêtent et que ce soit une volonté publique. Il faut également qu'il y ait certaines normes, même certains règlements, pour pouvoir permettre une évolution saine d'une industrie.

M. Simard souligne ensuite certains éléments qui le frappent (de même que ses collègues de Nature Québec) quand il aborde la question minière. Il rappelle qu'au Québec, actuellement, un peu plus de 7 % du territoire se retrouve sous aire protégée, 7,5 % est sous titre minier et 85 % du territoire québécois est accessible au *claim* minier. Il aborde ensuite la problématique entourant la création d'une aire protégée au Québec, lorsqu'une partie du territoire est sous *claim* minier. D'ailleurs, n'importe qui peut « claime » une partie de territoire et, lorsque c'est le cas, cette partie est soustraite à tout processus de création d'aire protégée, ce qui implique que certains parcs n'ont pas vraiment de logique écosystémique. Lorsque le ministère de l'Environnement veut créer, dans un sous-bassin, une entité écologique cohérente, même les consultations interministérielles ne peuvent y changer quelque chose. Cela crée des problèmes qui sont réels et, lorsqu'on arrive aux audiences publiques, on débat d'un choix qui a été fait avant et « on met les citoyens, ceux qui explorent, ceux qui veulent développer des mines, au-dessus d'autres choix de société (exemple : créer des aires protégées ou une utilisation différente du territoire). Cela nous apparaît anormal. »

M. Simard considère comme étant extrêmement important le fait d'être dans une industrie qui est de développement durable (il a de la difficulté avec les mots « développement durable », même si Nature Québec est au tout début de tous ces débats). Il est d'avis qu'il faut minimiser les impacts. En ce sens, Nature Québec propose de faire de l'Abitibi-Témiscamingue une région modèle pour le développement durable à l'échelle internationale. Mais pour cela, il faudra faire des choix : est-ce que nous allons vers le développement de mines à forts tonnages, mais faibles teneurs avec certains projets qui, par exemple, proposent de produire pour une seule mine de 3 à 4 fois plus résidus que l'ensemble des mines qui sont actuellement en opération ? Selon lui, un autre choix éthique s'impose également : est-ce que le Québec doit continuer à faire de l'exploration d'uranium ? M. Simard ne voit pas comment on peut faire une analyse de cycle de vie de l'uranium quand les résidus et la finalité de l'énergie nucléaire créent des déchets qui, à des demi-vies, en ont pour des milliers, voire des millions d'années. Selon M. Simard, il faut donc faire des choix sociaux : qu'est-ce qu'on développe, qu'est-ce qu'on ne développe pas, et lorsqu'on le développe, quels sont les critères pour que la société d'accueil ne soit pas perdante, et que les retombées soient plus avantageuses que le déficit environnemental ?

DEBATS EN PLENIERE

Henri Jacob, président de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, s'adresse à M. Ouellette :

« En Abitibi-Témiscamingue, 40 % du territoire est sous *claims* miniers ; c'est donc 40 % du territoire qui est exclu de toute possibilité de faire une aire protégée, ce qui cause des aberrations. Comme exemple concret, la forêt Piché-Lemoyne, qui a été proposée comme aire protégée. Cela fait 30 ans que l'on se bat contre les compagnies forestières. On la présente comme candidate à l'aire protégée, et l'on apprend que la section nord, qui comprend 800 hectares de marais, est exclue, parce qu'elle est sous *claim* minier. Ce qui veut dire que 75 % de la biodiversité est exclue de l'aire de la Forêt Piché-Lemoyne. Comment, dans un tel contexte, est-ce que l'on peut dire que l'exploration minière est en faveur des aires protégées, puisqu'elle ne permet pas que l'on puisse prendre une petite partie? Je voudrais juste rappeler qu'il y a seulement 1 % du territoire qui est proposé pour devenir aire protégée. On n'empêchera donc pas l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue. »

Jean-François Ouellette :

« Tout est une question de potentiel minéral. » M. Ouellette rappelle que les gens de l'exploration minière sont d'accord pour faire une aire protégée du secteur Vaudray-Joannès, car ce secteur a très peu de potentiel. Par contre, les secteurs comme la Faille de Cadillac par exemple, qui recèle le plus grand potentiel de l'Abitibi, qui a mis au monde l'Abitibi (ni Val-d'Or, ni Rouyn-Noranda, ni Malartic n'existerait sans cette faille), et qui génère tout le potentiel d'or de l'Abitibi, doivent être protégés pour nos descendants et en garder le potentiel. « Cela va de soi. »

Henri Jacob :

M. Jacob mentionne que son organisation n'est pas contre l'exploration-même de ces territoires. Toutefois, il est d'avis qu'une mine située à moins d'un km pourrait « être exploitée en souterrain plutôt qu'en surface. Suite à un inventaire des oiseaux nicheurs, tenu sur 5 ans, ce sont 128 espèces d'oiseaux qui sont représentées dans un secteur de 800 hectares sur 1 km ; il s'agit donc d'une aire de migration très importante pour la sauvagine. » Il cite l'exemple du parc d'Aiguebelle, qui est situé sur jalonnement minier, mais qui y a été soustrait à l'exploration. « Ça n'a pas fait mourir l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue. » Il y a possibilité, selon lui, de faire du remplacement par les marais.

Jean-François Ouellette

Bien qu'il comprenne le point de vue de M. Jacob pour ce secteur, M. Ouellette réitère que l'Abitibi-Témiscamingue doit conserver son potentiel et laisser quelque chose pour les générations futures; l'industrie minière est en faveur des aires protégées, mais sur les secteurs avec un potentiel minier limité.

Karine Gauthier-Hétu, biologiste pour Géodefor

Selon Mme Gauthier-Hétu, on parle beaucoup de développement durable. Ce sont deux termes un peu contradictoires, selon elle. L'échelle du développement durable peut être locale, mais elle peut également l'être à l'échelle régionale d'un pays. Les acteurs ne doivent pas avoir une vision fermée, c'est-à-dire qu'il faut quand même reconnaître les efforts d'une compagnie minière, qui essaie de prôner le développement durable à l'échelle locale, de maximiser les retombées positives dans ce

sens, sans oublier, par contre, que cette industrie fait partie d'une région, d'une province et d'un pays, qui doivent voir un peu ces activités dans le sens du développement durable. En tant que société, il faut essayer de voir si l'exploitation d'un petit gisement à faible teneur est vraiment la solution la plus optimale dans une optique de développement durable. Elle rappelle que de beaux exemples ont été présentés lors des conférences.

Ses questions sont les suivantes : « Comment une compagnie peut-elle participer au développement durable à différentes échelles? Comment est-ce qu'au sein d'une même entreprise, on peut quantifier les facteurs économiques, environnementaux et sociaux ? Comment est-ce qu'une compagnie minière (comme Xstrata, IAMGold, Agnico-Eagle etc.), qui intègre des principes de développement durable, peut, non seulement participer au développement durable au sein de l'entreprise, au sein du milieu où elle est située, mais aussi au niveau de la province, au niveau national : dans les investissements par exemple, dans des recherches pour optimiser l'utilisation des territoires? Comment est-ce possible aussi de valoriser la récupération, parce que c'est vraiment ça le développement durable, que de réfléchir sur les différentes techniques que l'on utilise : est-ce que c'est optimal, non seulement dans le contexte de l'entreprise, mais aussi au niveau mondial? »

Joël Pagé :

« Je voulais amener un complément fort stratégique à votre énoncé. Ça touche le côté particulier de la non-convergence de l'industrie de l'exploration avec l'industrie minière, alors qu'en fait, l'exploration, de l'optique d'Xstrata, constitue un vecteur très puissant pour le développement durable pour une minière qui investit beaucoup d'énergie matérielle et des ressources humaines, bref, beaucoup de moyens pour se concentrer à un endroit pour commencer à explorer un gisement. L'élan de l'exploration peut permettre non seulement de soutenir la présence de cette minière en place, mais possiblement même de doubler sa durée de vie, de la tripler. Pourquoi ne pas penser à tripler s'il y a un gisement qui a été mal défini ou qui mérite d'être découvert? Je pense qu'une minière qui est présente sur un territoire doit absolument extirper du sous-sol le maximum de ce que le ministère public lui a donné. Si elle quitte le milieu et qu'elle n'a exploité ne serait-ce que la moitié de l'inventaire minéralurgique et métallurgique, cela crée un obstacle fondamental au développement durable, de sorte que la probabilité que l'on puisse revenir sur le site et exploiter ce qui ne sera sans doutes jamais découvert crée un obstacle. »

André Delisle :

« Mais M. Pagé, vous disiez vous-même dans votre exposé qu'on est presque condamnés à avoir des gisements de faibles teneurs, avec des masses de résidus beaucoup plus importantes. Est-ce que cela rejoint le paradoxe de quelqu'un qui n'est pas spécialisé dans le domaine se dise qu'il est difficile de penser développement durable avec une ressource épuisable? Alors, est-ce que l'adoption de l'approche de développement durable peut amener l'industrie à faire des choix comme ceux qui nous sont suggérés, c'est-à-dire que le bilan des avantages/ inconvénients, au point de vue durabilité d'un gisement, pourrait faire qu'on ne l'exploite pas pour des raisons de développement durable? »

Joël Pagé :

« Oui absolument. Le développement durable qui est évoqué ici est au cœur des choix de société que l'on doit faire. La raison est fort simple : ce qui est généralement facile à trouver a été, sans aucun doute, déjà trouvé. Actuellement, l'industrie minière est repoussée à des limites qui sont

assez importantes : on parle des zones arctiques, des îlots au milieu des océans (les îlots du Pacifique), on parle parfois même de zones montagneuses en hautes altitudes. Donc, c'est ce à quoi l'humanité est maintenant confrontée. Ce sont des choix de cette nature qui doivent être faits pour les différents besoins en métaux que la société demande. »

Christian Simard :

« J'ai l'impression qu'on est une révolution en retard dans le domaine des mines. » M. Simard rappelle que beaucoup de gens sont d'accord sur l'importance de diminuer le plus possible les impacts de nos rejets. Par contre, il constate qu'on a tendance à en produire de plus en plus. Il cite en exemple le débat sur l'intensification des gaz à effet de serre : « c'est un peu comme si on améliore la technique, mais que les déchets nous rattrapent toujours. » Il faut se poser des questions. Il aimerait que la société soit vraiment transparente, qu'elle débattre publiquement. Selon lui, il n'est pas normal qu'un projet de 50 éoliennes fasse l'objet d'un processus d'examen complet, alors qu'un projet minier n'y soit soumis que s'il produit 7 000 tonnes de minerais par jour, comme c'est le cas pour Osisko. Mais là encore, M. Simard se questionne par rapport au déménagement des maisons dans un village lorsque les audiences publiques ne sont pas encore tenues, quand tous les permis n'ont pas été obtenus. « Est-ce que ce n'est pas procéder à l'envers? Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir un débat de société à l'échelle du Québec? Est-ce que la Faille de Cadillac doit se développer en souterrain ou, si ça commence comme ça, cela va se poursuivre après pour des durées de 14 ans ? » Même s'il se dit pour le développement minier qui, selon lui, « est une nécessité au niveau des minerais », il rappelle qu'on « aura à vivre toute une vie avec des résidus que l'on va tenter de contrôler avec les meilleures techniques; mais il demeure que l'on va modifier à très, très, long terme l'environnement. » M. Simard est d'avis qu'une compensation par des ententes avec la communauté doit être mise en place; « il faut que les fonds de restauration soient de 100 % et non de 70 %, comme c'est le cas présentement ». Il termine en rappelant que l'Abitibi-Témiscamingue a encore un passif environnemental, qu'il faut éliminer, pour en faire une région vraiment modèle. Selon M. Simard, il faut donc éliminer le passif, se poser des questions et compenser pour les problèmes de non durabilité qui sont liés à l'industrie. « Et il faut le faire de façon ouverte et courageuse. »

Jean-Sébastien David :

M. David défend le projet Osisko à Malartic. Il rappelle que Malartic est l'une des premières villes minières au Québec, et que la première exploitation a été effectuée en 1935. Osisko a repris le site de la East-Malartic, un site existant; elle n'a donc pas choisi son emplacement. Les dirigeants ont regardé la géologie, ce que les gens avaient laissé et le positionnement du gisement. Comme les technologies se sont améliorées avec le temps, ils ont choisi « d'établir les installations, de faire des choix environnementaux, de détoxifier dès la sortie, avant la sortie de l'usine ». On parle ici de qualité d'un résidu. La quantité, quant à elle, peut se gérer avec son aspect individuel, en plaçant les résidus d'une manière propre et non choquante pour la vision. Osisko a choisi les résidus épais pour la surface, ce qui signifie qu'on minimise l'impact des résidus qui seront entreposés en surface, et qu'ils serviront à fermer l'ancien site de la East. Il s'agit d'une réhabilitation en continu, qui a été prévue dans le budget dès le départ. Donc, aucune surprise à la fermeture du projet.

Joël Pagé :

M. Pagé est d'avis qu'il faut compter sur l'innovation. Du côté de Xstrata, les résidus sont passés au filtre-pressé; seule la partie sèche et déposée, ce qui réduit considérablement le volume et ne produit aucun effluent. Il souligne qu'il ne faut pas minimiser les efforts faits, et qu'il s'agit là de

« deux réalisations où la préoccupation de minimiser l’empreinte environnementale sur le territoire est marquante ».

Karine Gauthier-Héту :

Mme Gauthier-Héту ajoute que le but de son intervention n’était pas de minimiser ce qui était fait par les compagnies minières, ce qu’elle reconnaît amplement. Elle les invite plutôt à aller au-delà : « dans la réflexion et dans les actes, et juste de voir le développement durable comme étant à plusieurs paliers ».

Robert Marquis, directeur général de Géologie Québec au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Nord-Ouest)

M. Marquis rappelle que le Québec est une région minière, et que les régions minières se déplacent. L’Abitibi est une région mature; « on y cherche maintenant des gisements en profondeur et à faible teneur, puisque les gros gisements ont déjà été trouvés ». En effet, on exploite la Faille de Cadillac depuis maintenant une soixantaine d’années. L’industrie migre vers le Nord. « Le nouveau terrain de jeu, c’est le Nord, la Baie-James et le Nunavik. Maintenant qu’on est rendu au 21^e siècle et qu’on veut aller dans le Nord, on parle de développement durable; ce n’était pas une considération pour les gens de l’Estrie et pas beaucoup pour les gens de l’Abitibi jusqu’à tout récemment. » Les questions de M. Marquis sont donc les suivantes : « Qu’est-ce que ça prendrait pour, aujourd’hui, contribuer au développement minier du Nord-du-Québec, tout en respectant les règles du développement durable? Qu’est-ce qui nous manque comme société? Qu’est-ce que nous devrions faire comme geste pour qu’ensemble on respecte le développement durable? »

Christian Simard :

M. Simard est d’avis qu’il faut conserver autant qu’on développe : « il faut développer aux bons endroits et conserver aux bons endroits. » Selon lui, l’implication des communautés locales et les ententes avec les communautés sont fondamentales de même que les débats sur la meilleure utilisation du territoire. À cause du réchauffement, du dégel du pergélisol, on ne doit pas « y aller comme au Klondike. Il faut y aller avec les yeux du 21^e siècle et être très prudents avant de développer de nouvelles routes. » On ne peut pas « penser le développement comme avant et bâtir comme le sud ». M. Simard parle de débats publics, d’extrême prudence, de compensation lorsqu’il y a destruction d’habitats, d’ententes pour préserver la culture des gens qui sont très fragilisés par tout cela (les communautés autochtones, mais aussi les communautés blanches du sud [ici]), de maximisation des retombées d’emploi ainsi que de compensation avec les profits par la création d’aires protégées aux meilleurs endroits. M. Simard vise donc « une industrie extrêmement délicate qui, après son départ, laisse le moins de traces, sinon pas de traces du tout. » Il termine sur cette phrase : « Mais la science, ça appartient à tout le monde, pas seulement aux ingénieurs, et il faut le faire collectivement, en débats publics. »

Ugo Lapointe :

Même s’il s’agit d’un défi assez colossal que d’asseoir tous ceux qui sont intéressés par un même territoire et les ressources qui s’y trouvent et de s’entendre sur la meilleure façon d’utiliser ce territoire, M. Lapointe est d’avis que « les fameuses planifications d’utilisation du territoire, des schémas d’aménagement » sont un outil intéressant, qui a encore été peu utilisé au Québec et qui devrait être d’avantage exploité, surtout avec « les montées de développement dans le Nord,

surtout le développement minier, l'hydro-électricité un peu plus dans le Moyen-Nord ». M. Lapointe mentionne avoir rencontré M. Marquis à Wenminji, lorsque la communauté crie avait certains problèmes dans la création d'une aire protégée. La communauté de Wenminji est aussi engagée dans le développement minier; elle avait pendant longtemps la seule compagnie d'exploration crie, et elle participe activement aux négociations d'une entente avec Gold Corp. La communauté crie est favorable au développement du projet Éléonore, en autant qu'il respecte certains critères établis par elle. Selon M. Lapointe, « le cas d'Éléonore est éloquent, parce qu'en ce moment, avec la découverte de 2004, plusieurs *claims* ont été jalonnés par internet, surtout autour du gisement ». M. Lapointe souligne également que, dans le Nord, certains territoires vivent une exploration où les activités minières se font de façon très intense, alors qu'à d'autres endroits c'est tout le contraire, ce qui produit une « espèce d'inégalité ». Même si des bénéfices seront retirés par la nation Crie de Wenminji, elle se doit de planifier la gestion de son territoire. « C'est un défi d'essayer de trouver des endroits à préserver aussi pour favoriser le maintien culturel et social de même que les pratiques d'utilisation du territoire. ». On leur a demandé de cibler des zones riches en écologie, en faune, en flore, etc., qu'ils considéraient importantes à protéger pour les générations futures. « Ils connaissent très bien leur territoire, mieux que le MRNF, et c'est un très bon indicateur de ce que l'on doit protéger. » Au total, c'est entre 25 et 30 % du territoire traditionnel que les Cris valorisent beaucoup et qu'ils veulent protéger. « Ce n'est pas nécessairement la lune! »

Joël Pagé :

« Quels sont les ingrédients pour une recette à succès pour le développement durable et le Nord? » M. Pagé pense que « le chapitre 2 est une bonne amorce pour le dialogue direct avec les communautés locales, avec une étude d'impact environnemental, avec une commission mixte Inuits-gouvernement du Québec, où le projet minier est regardé sous tous ses angles, et le développement durable est vraiment au cœur du processus décisionnel des partenaires Inuits. » M. Pagé ajoute que « parler avec nos communautés, c'est bien, mais en arriver à une entente, c'est mieux, et idéalement, une entente écrite ultimement ». Il cite l'entente Raglan, qui est citée en Amérique du Sud et ailleurs dans le monde; « elle peut être d'intérêt pour l'industrie pour partir quelque chose qui est de valeur solide autour du développement durable et de l'aspect communautaire ».

Patricia Boutin, comité du Bassin versant de la rivière Bourlamaque

Mme Boutin débute en parlant « chiffres ». Elle mentionne que le comité dont elle fait partie est une des 33 organisations subventionnées par le ministère de l'Environnement, mais la seule organisation de toute l'Abitibi-Témiscamingue. L'organisme couvre 780 km² pour faire de la gestion intégrée de l'eau. « On voit la priorité que l'on peut donner avec les budgets qu'on donne au gouvernement, au ministère de l'Environnement. Au niveau du budget du Québec, le ministère de l'Environnement possède 0,36 % du budget total du gouvernement du Québec (parallèlement, le ministère des Ressources naturelles, c'est 0,84 ou 0,86 %). » Mme Boutin se questionne sur les choix de notre société quand on constate que le ministère de la Culture a 4 fois plus que le ministère de l'Environnement. Elle rappelle que, même si le Bassin versant occupe 3 % du territoire, c'est 80 % des efforts du comité qui sont consacrés à surveiller les actions que mènent les minières et le gouvernement pour la restauration des parcs à résidus. Dans cette optique, Mme Boutin pose donc la question suivante : « Puisque c'est vous qui semblez avoir le gros bout du bâton en ce qui

concerne la restauration et le développement durable, pour ce qui concerne les mines, que pensez-vous de créer une espèce de fonds avec vos budgets créditifs, un fonds qui serait mis en commun de tous vos budgets environnement et qui ferait des priorisations sur des actions à faire dans le domaine de la restauration? »

Christian Simard :

M. Simard est d'avis qu'il faut faire attention et s'assurer de ne pas socialiser les coûts de restauration. Il faut faire en sorte de ne pas avoir de surprises, comme par le passé. Il pense qu'on doit développer des mines payantes. Selon lui, ce qui est moins payant doit rester dans le sol, jusqu'à ce que l'on trouve des moyens payants d'aller le chercher. Il croit que notre société n'a pas à payer plus cher pour la construction de routes, pour le soutien à l'industrie, pour les actions accréditives, etc. que ce que ça rapporte. « Il faudra un jour faire ce bilan économique et social de l'industrie minière. »

Jean-François Ouellette :

M. Ouellette rappelle que le plein potentiel d'une mine se développe au fil du temps. En effet, pour déterminer si une mine va être payante ou non, il faut l'avoir minée au complet. Souvent, lorsque les gisements sont découverts, c'est seulement 10 % de celui-ci qui est connu au moment de la mise en production. Selon lui, plusieurs exemples pourraient être avancés. « Il est très difficile d'évaluer, au tout début, la grande valeur d'un gisement. »

André Delisle :

M. Delisle rappelle que la question posée par Mme Boutin si située au niveau de la création d'un fonds par les compagnies et non pas d'un fonds d'état (un fonds par les compagnies pour la restauration des sites miniers).

Joël Pagé :

M. Pagé rappelle que « l'environnement est né essentiellement depuis 30-40 ans en Occident » et qu'il est maintenant au cœur des préoccupations. Les normes et les exigences font partie, actuellement, d'un canevas réglementaire très solide. Rappelant les exemples cités lors des conférences, il précise que l'industrie s'auto-réglemente à beaucoup d'égards, entre autres au niveau des changements climatiques et de la biodiversité, même si rien n'est exigé en ce sens. Les entreprises doivent instaurer des mesures d'auto-contrôle pour atteindre un objectif social, car la préoccupation environnementale est énorme. Il s'agit là d'un pas en avant pour les compagnies. Le Fonds Restor-Action Nunavik est un bel exemple d'initiatives minières en auto-réglementation visant à « atteindre un objectif sociétair vraiment marquant et réel ».

André Delisle :

« Est-ce que vous nous dites que le fonds suggéré par Madame existe déjà ? »

Joël Pagé :

« Oui, le Fonds Restor-Action Nunavik existe; il a maintenant 2 ans d'existence environ. Il est né de l'initiative de quelques minières. Virginia en était au cœur, alors que Xstrata a supporté stratégiquement l'autoréglementation ou l'auto-contrôle. » M. Pagé est d'avis que, même si on ignore qui est responsable des dégâts causés par le passé, « l'industrie minière va faire son bout de chemin et tenter d'améliorer l'état du territoire, en partenariat surtout avec les Inuits, qui ont un

connaissance traditionnelle et très marquante du territoire. » Il demeure toutefois de la responsabilité du ministère public de définir les balises.

Ugo Lapointe :

M. Lapointe concède qu'un fonds de conservation serait une très bonne idée. Il admet également que plusieurs entreprises font des efforts assez considérables par rapport à leurs relations avec la communauté, « des efforts qui ont été rarement vus ». Il rappelle toutefois que les entreprises qui sont représentées en plénière sont celles qui performant le mieux (Osisko, Xstrata, Virginia). Il ne faut pas perdre de vue que « d'autres entreprises minières ne sont pas aussi performantes, et que ce n'est pas aux contribuables à payer pour le passif de l'industrie minière ». Selon M. Lapointe, le « gouvernement aurait mis 203 millions comme passif environnement dans son budget pour restaurer des sites miniers abandonnés du Québec. Qui va payer la facture ? » M. Lapointe pense que ce n'est aux contribuables à payer l'entièreté de cette facture.

Jean-François Ouellette :

Selon M. Ouellet, les fonds devraient être pris à même les redevances que les compagnies minières versent déjà au gouvernement.

André Delisle :

« Est-ce que vous voulez dire que le fonds n'est pas une bonne idée ? »

Jean-François Ouellette :

M. Ouellette n'est pas contre l'idée de créer un fonds; il considère toutefois que de l'argent est déjà disponible. « Reste à savoir si c'est via le gouvernement ou via un fonds; c'est deux façons de faire. »

Yves Couillard, Environnement Canada

Selon M. Couillard, il devrait être de la responsabilité de chaque industrie de mettre un maximum d'efforts pour minimiser les impacts de ces rejets. Pour les exploitations minières existantes ou futures, il serait souhaitable d'élargir le suivi des métaux qui quittent les mines vers les effluents et les milieux récepteurs. Idéalement, on pourrait faire un balayage des métaux; la technologie est disponible (spectromètre de masse). Il y a plusieurs motivations pour cela, car « les effluents peuvent être des soupes chimiques; il y a dans la littérature de nombreux exemples ». De plus, de nombreux métaux rarement mesurés ont une toxicité inhérente, s'exprimant dans les 10 à 100 microgrammes/litre. Il serait important d'avoir un état de l'environnement comme ligne de base, « d'avoir un bruit de fond biochimique régional, un inventaire faunique avant que l'on aménage, que l'on développe ».

Daniel Bernard, ingénieur géologue de formation, candidat pour le parti Libéral, comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Du temps où il faisait partie du gouvernement, M. Bernard a été de « ceux qui ont poussé très fort pour avoir le fameux fonds »; il était d'accord avec une participation de l'industrie dans la mise sur pied d'un fonds pour la restauration des sites miniers. Selon lui, il s'agit d'un problème majeur

environnemental, qu'il faut régler. Il fait un retour en arrière de 50 ans et rappelle que c'était fréquent « de voir des bagnoles, des frigidaires, des matelas, des pneus, etc. dans le fond des champs, dans les ruisseaux et les rivières ». Il est d'avis que ce n'était pas un problème d'industrie, mais plutôt un problème collectif de la population et de l'individu. Le gouvernement de l'époque, qui n'avait pas de règles environnementales, est aussi responsable, indirectement, que les industries qui étaient actives à ce moment-là. « Alors, l'impact qu'on a, qu'a eu l'industrie minière, le dommage qu'elle avait fait venait directement des politiques gouvernementales de l'époque. À l'époque, on n'avait pas les connaissances techniques que l'on possède maintenant, on n'avait pas les méthodes analytiques, on ne connaissait pas l'impact à court, moyen ou long termes des métaux dans l'environnement. » Il faut tirer des leçons du passé; il importe donc de mettre en place des balises, des règles, des fonds pour que ces erreurs ne se reproduisent plus.

Serge Vézina, retraité de l'industrie minière

M. Vézina n'est pas certain que la meilleure solution vienne d'un fonds constitué à partir des industries minières. Il rappelle aux gens que l'industrie a payé des taxes et créé des emplois, que les employés ont payé des impôts et consommé. La société en a profité, pas seulement l'industrie minière; il est donc d'avis que ce n'est pas seulement aux industries à payer.

Quant au schéma d'aménagement, M. Vézina rappelle que c'est un peu difficile de déplacer les mines. On exploite là où se trouvent les gisements. À plusieurs endroits en Abitibi, on en est rendu à exploiter les gisements à faible teneur; on va chercher la ressource qui n'avait pas été exploitée, grâce aux nouvelles technologies.

Ugo Lapointe :

« L'industrie minière frôle les 4 milliards de dollars par année (près de 3,5 depuis les dernières années). Un fonds de 203 millions sur 10 ans, c'est 0,5 % de ces montants. »

Christian Simard :

M. Simard aimerait voir les « revenus en redevances versus ce que ça coûte », puisqu'on parle présentement de revenus bruts. Il importe, selon lui, de regarder vers l'avenir, et de procéder rapidement aux modifications de la *Loi sur les mines*, afin de garantir 100 % d'un fonds de restauration. Il faut également s'assurer que ce versement soit fait assez tôt pour éviter que, si survient un abandon, pour toutes sortes de raisons, que seulement 50 % du montant dû soit versé. M. Simard croit qu'il faut être extrêmement prudent à l'avenir à ce niveau et, éventuellement, augmenter les redevances; « peut-être serait-ce une façon d'avoir une redevance spéciale pour payer une partie des problèmes du passé? ».

Michel Allard, Université Laval

Suite à l'intervention qui a été faite concernant l'étude de base visant à connaître les teneurs, avant que l'on aménage, que l'on développe, M. Allard tient à rappeler que nous connaissons des changements climatiques, que l'environnement n'est plus une chose stable. « Dans le Nord, on voit arriver des espèces animales, et la végétation est en train de changer. Et sur le plan humain, les sociétés ne sont plus stables non plus; en particulier, si on pense aux sociétés autochtones, qui

vivent une transformation que l'on peut peut-être appeler modernisation ou changement culturel très important. Donc, maintenant, ce n'est plus uniquement des études préalables avant installation, c'est du suivi qui est nécessaire, parce que tout va évoluer : l'environnement social, l'environnement physique, le climat. Tout cela évolue, et l'entreprise qui pratique sa politique de développement durable évolue dans ce contexte. »

André Delisle :

« Donc, en plus de la situation de référence que vous mentionniez tout à l'heure, qu'on va connaître au départ, il faut s'assurer de connaître le niveau d'évolution de la situation. »

Ugo Lapointe :

M. Lapointe admet l'importance de la politique du développement durable, mais il fait quand même un constat : publiquement, il est difficile d'accéder aux politiques de développement durable des entreprises. Il faudrait plus de transparence, afin de pouvoir comparer les entreprises entre elles. Selon lui, il faut également mettre des ressources pour appliquer les politiques (humaines, financières, etc.); « il faut avoir des directeurs de développement durable, il faut donner aussi l'autorité aux directeurs et aux directions des départements d'environnement des entreprises ». M. Lapointe rappelle que les entreprises représentées en plénière sont de bons exemples. Il cite le cas d'Osisko, où M. David a, à sa connaissance, une très grande souplesse et beaucoup de confiance de la part de la direction; il participe activement aux décisions de l'entreprise sur ces questions. « Ce qui n'est pas le cas de la majorité des entreprises actuellement. »

André Delisle :

« Si j'ai bien compris votre évaluation du développement durable avec le Groupe d'investissement responsable, il y a 16 entreprises sur 20 qui n'ont pas eu la note de passage et ce ne sont pas celles qui sont ici à la table. Est-ce que c'est exact? »

Ugo Lapointe :

« En fait, il n'y a pas de note de passage. Ce qu'on a fait, avec le Groupe d'investissement responsable, c'est qu'on a comparé les entreprises entre elles. Donc, il ne faut pas regarder le pointage comme tel, il faut regarder où les entreprises se situent les unes par rapport aux autres. »

Joël Pagé :

M. Pagé mentionne que toutes les politiques (de développement durable, environnementale ou sociétaire) sont des outils de communications puissants avec les communautés dans lesquelles les entreprises évoluent, pas seulement avec les entrepreneurs. Il croit que les entreprises minières ont une obligation politique, morale et corporative d'en faire la promotion la plus élargie possible.

André Delisle :

Est-ce que ça ne surprend pas qu'une entreprise qui a une politique environnementale n'en fasse pas justement la promotion et n'en n'informe pas à ce moment, compte tenu des avantages?

Joël Pagé :

« Une entreprise qui fait ce saut dans le processus d'amélioration continu s'améliore elle-même graduellement, et elle découvre, un peu de façon empirique, le bien-fondé de toutes ces normes. Au début, elle voit cela comme un carcan et, plus elle découvre l'intelligence sous-jacente de tout cela, plus elle découvre l'outil puissant que comportent ces normes. Et lorsqu'on joue le jeu à fond

d'une norme telle qu'ISO, qui est une norme reconnue mondialement, oui, le bienfait d'une transparence au niveau des communications avec les communautés s'instaure, et la confiance par la même occasion. »

Jean-Sébastien David :

Selon M. David, il ne faut pas le voir du point de vue marketing, mais plutôt comme un outil qui nous sert. « Une entreprise qui a le contrôle et qui fait du développement durable devrait avoir une saine gestion et de bons chiffres dans ses livres. » M. David est d'avis qu'il s'agit d'un tout et qu'il doit y avoir un équilibre. Selon lui, le fait d'avoir une structure intégrée de développement durable permet d'attirer d'excellents éléments de d'autres entreprises ou de nouveaux étudiants, qui eux « recherchent ça ». Une bonne structure de développement durable va permettre de régler certains problèmes de main-d'œuvre.

Henri Jacob

M. Jacob concède que l'industrie minière s'est améliorée, mais il se dit encore inquiet sur certaines parties. S'adressant à M. David, il mentionne qu'il est complètement d'accord avec la restauration du parc de la East Malartic, mais qu'il s'interroge sur la fosse qui sera créée, et qui aura 2 km de long par 700 m de large par 400 m de profondeur, en plein centre d'une communauté. Sa question est donc la suivante : « Quels sont les projets de développement durable avec le trou qui sera creusé ? »

Jean-Sébastien David :

L'objectif est d'envoyer la fosse et d'aménager ses bordures. Osisko veut être un citoyen à long terme. Le projet de base est donc un ennoisement, un projet qui pourrait se réaliser serait son utilisation. Dès le départ, Osisko s'est penchée sur le « visuel ». Elle est consciente que les gens ne veulent pas d'un deuxième Century. Elle s'appliquera donc à ériger un écran visuel (quelque chose de beau), une zone tampon. Osisko a donc investi 4 M\$ pour aménager le parc urbain, le parc qui va séparer les installations minières et la ville. Il sera donc possible de voir la fosse seulement du haut des airs ou de la tour d'observation, qui sera aménagée à l'arrière du musée.

M. Jacob

M. Jacob réplique qu'il ne faudrait pas créer un nouveau lac en Abitibi, car il y en a suffisamment, selon lui, « surtout qu'il n'aura pas de fond ». Le développement durable, ce n'est pas que du visuel. Même si ça peut être intéressant de passer en avion au-dessus d'un lac, M. Jacob se questionne sur la possibilité de se construire de l'autre côté : « Où vont-ils passer les tuyaux d'égout et d'eau potable? » Il se demande si on ne pourrait pas faire comme dans d'autres pays.

M. David

M. David concède qu'il existe de belles réussites dans d'autres pays, et que les dirigeants d'Osisko ont examiné ce qui se fait en Nouvelle-Zélande, en Suède ou ailleurs. Il s'interroge toutefois sur la nécessité de tout décider maintenant. Il est d'avis que le projet doit évoluer. Pour l'instant, l'option choisie est l'ennoisement de la fosse. « Au niveau de la gestion des résidus, on s'est appuyé sur la technologie de même que pour éviter d'impacter et d'avoir à ouvrir un autre site de dépositions ». Osisko reste ouverte aux suggestions.

Ugo Lapointe :

M. Lapointe rappelle que des audiences publiques devraient se tenir après les Fêtes. Il mentionne toutefois que, dans l'étude d'impact, il n'a retrouvé aucun scénario de restauration de la fosse. D'après ses lectures, l'enneigement prendrait entre 50 et 80 ans. Il a donc de « grosses interrogations sur la capacité des systèmes hydriques locaux, de pouvoir remplir ce trou ».

Jean-François Ouellette :

M. Ouellette rappelle qu'immédiatement au sud du projet de fosse, c'est le parc à résidus, et qu'un peu plus au sud, c'est une région de marécages. Le développement urbain n'est donc pas possible dans ce secteur.

M. David :

Pour relocaliser le quartier urbain, Osisko a regardé huit secteurs. Un comité a été formé pour rencontrer la Ville et les personnes à relocaliser. Le secteur a été choisi pour son potentiel d'agrandissement.

Vital Boulé, Groupe Roche

M. Boulé est d'avis que le symposium a clairement démontré que la gestion des résidus et des eaux minières est complexe et coûteuse. Il importe donc de créer de la richesse pour résoudre ces problèmes, autant pour la génération actuelle que pour celles qui suivront. Il faut influencer au niveau du design de projets viables, tout en tenant compte de la production à long terme, et ce, au minimum de coûts. C'est la démarche qui est en train de s'instaurer graduellement par l'industrie minière, en collaboration avec les autres industries.

COMMENTAIRES DES PANELISTES

Michel Aubertin

« J'apprécie tout particulièrement cette dernière intervention, qui nous a ramené sur le terrain de la technologie, de l'ingénierie et du besoin de concevoir et d'investir au niveau du développement technologique. Si l'industrie minière est en mesure d'affronter ces défis aujourd'hui, c'est parce que des progrès significatifs importants dans notre capacité de prédire et de gérer nos rejets ont eu lieu au cours des 20 dernières années. La problématique environnementale est associée aux intrants et aux extrants. On veut contrôler l'énergie qu'on consomme de même que les rejets qu'on produit. » M. Aubertin est donc d'avis qu'il faut continuer d'investir pour minimiser ce qui sera légué aux générations futures. On doit faire en sorte qu'il n'y ait pas de passif.

Joël Pagé

M. Pagé mentionne que l'expérience a été très intéressante pour lui. Il rappelle que toute entreprise minière est un citoyen corporatif, mais surtout qu'elle ne peut pas être plus éthique que ceux qui la dirigent. Il y a à peine 30 ans, aucune réglementation n'était en place. « On évolue à la

vitesse grand V. Le développement durable, qu'on le veuille ou pas, va faire partie intégrante de notre mode de gestion pour l'avenir. »

Jean-Sébastien David

Selon M. David, la plénière a démontré de l'avancement. Les entreprises minières ont à se sortir de leur schème de pensée. Il croit possible de faire du développement minier en adoptant les principes du développement durable. Il est d'avis que « ça passe par le dialogue ».

Simon Laquerre

M. Laquerre souligne qu'on fait souvent état de fonds pour la restauration des sites miniers abandonnés, mais il aimerait qu'il y ait également des fonds pour les générations futures. À titre d'exemple, il cite le cas des petites villes qui se retrouvent « sans grande entreprise après la fermeture d'une mine ». Il rappelle également l'importance de développer l'entrepreneuriat, pour éviter aux habitants d'être dépendants de l'entreprise en place. M. Laquerre cite l'exemple du domaine forestier, où une certification environnementale a été mise en place; il verrait d'un bon œil qu'une telle certification fasse partie du domaine minier. « Cela serait agréable et ça mettrait une pression de la part du consommateur pour que les entreprises minières performant encore mieux. » Finalement, M. Laquerre se dit satisfait de la plénière, qui permet, selon lui, de « tirer des ponts avec les entreprises avec lesquelles les groupes environnementaux ne sont pas souvent en contact. »

Ugo Lapointe

M. Lapointe remercie les organisateurs de l'évènement, qu'il considère être une belle occasion d'échanger sur les sujets miniers. Il est d'avis qu'il faut maintenant « amener le dialogue dans les milieux de décisions, surtout le MRNF, qui collabore depuis de nombreuses années pour développer le Québec minier ». Selon M. Lapointe, « on est rendu à une nouvelle étape, où il faut commencer à inclure d'autres joueurs, qui ont des idées, des alternatives. ». Il faut continuer à améliorer relations avec les communautés et miser sur la recherche universitaire.

Jean-François Ouellette

M. Ouellette constate que les mines ont pris l'engagement du développement durable et que l'exploration se fait de plus en plus sur des territoires vierges, où « l'industrie de l'exploration poursuit sa quête de viser un impact minimal ». Selon lui, l'impact au niveau des communautés dans le nord doit être favorable. Il cite les paroles du chef d'une communauté autochtone : « Mon grand défi à moi, c'est que j'ai la moitié de ma population qui n'a pas 25 ans et qui n'a rien à faire ». M. Ouellette est donc d'avis que « le monde minier a un rôle de développement, mais dans le respect de l'environnement ».

Christian Simard

« Nature Québec fait partie de *Pour que le Québec est meilleure mine* ». M. Simard mentionne que « cela veut dire qu'on est pour les mines, mais qu'on aimerait de meilleures mines. » Il ne voudrait toutefois pas « se retrouver dans des situations où on privatise les profits quand ça va bien, et où on socialise les déficits quand ça va mal ». Selon lui, il faut éviter ce qui s'est passé dans le secteur financier aux États-Unis; pour ce faire, « il faut changer la loi sur les mines, prévoir une plus grande participation avec les citoyens (ça s'est vu dans le Nord avec la Convention), ouvrir les audiences et faire participer le public ». M. Simard maintient qu'il faut « aussi discipliner le *free mining* et permettre les échanges entre différents utilisateurs du territoire ». Il faut favoriser « un dialogue de l'ensemble de la population du Québec ». Il importe, selon lui, de faire que tous soient fiers du développement minier et de s'assurer que les programmes de soutien économique soient accompagnés de responsabilités environnementales sérieuses.

André Delisle

M. Delisle relève que le point le plus important de la plénière est qu'elle a permis d'élargir le débat, qui doit déborder de la région. En effet, tous s'entendent sur le fait que « l'avenir de l'industrie minière concerne l'ensemble de la société québécoise : les enjeux, les défis, les engagements, qu'on a entendus doivent maintenant être mis sur la place publique pour avoir un débat minier comme on a des débats forestiers et des débats énergétiques, pour assurer et appuyer l'industrie minière dans son développement ».

M. Delisle remercie les panélistes de même que les organisateurs de la séance plénière.

MOT DE LA FIN

Le président, M. Denis Bois, se dit très heureux du déroulement du symposium et de la plénière. Il est confiant que les choses vont continuer d'avancer. Il remercie très chaleureusement tous les participants.

La prochaine édition du symposium devrait se tenir en 2011.